SECTEUR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ENTENTE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le 4 avril dernier, la ministre fédérale des Services aux Autochtones, l'honorable Patty Hajdu, a rencontré des membres du Comité des chefs du CEPN pour discuter de l'entente régionale en matière d'éducation, une entente basée sur les besoins réels des communautés, notamment des prochaines étapes devant mener à une entente de principe.

Le 7 avril, le gouvernement fédéral a annoncé son budget pour le prochain cycle financier. La ministre fédérale des Finances, l'honorable Chrystia Freeland, a alors déclaré « […] vouloir avancer sur le chemin de la réconciliation […] » avec les Premières Nations. Le budget fédéral de 2022 propose un investissement supplémentaire de 310,6 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser de meilleurs résultats scolaires grâce à la conclusion d'une entente régionale en matière d'éducation avec le Conseil en Éducation des Premières Nations, qui regroupe 22 communautés membres au Québec.

En résumé, l'entente proposée est le résultat d'une résolution des chefs, dans laquelle ils ont mandaté le cabinet d'avocats Cain Lamarre pour négocier, avec l'appui du CEPN, une entente régionale en matière d'éducation primaire et secondaire. Leur mandat avait pour objectifs d'assurer l'indépendance de chacune des communautés et un financement juste et équitable fondé sur la formule mise au point par le CEPN et testée par des communautés participantes. Cette méthodologie ainsi que ses composantes et leurs résultats ont été approuvés par les représentants en assemblée générale; un processus transparent conforme à la gouvernance du CEPN.

Le Comité des chefs et le CEPN sont à organiser une cérémonie officielle de signature de l'entente régionale avec la ministre Hajdu, qui devrait avoir lieu à la mi-juillet à Kahnawà:ke. Les chefs de toutes les communautés membres seront conviés à cette cérémonie qui marquera un jalon important : la prise en charge de l'éducation par et pour les Premières Nations!

Les intérêts des élèves étant au cœur de cette entente, nous aimerions que chaque grand chef ou chef soit accompagné d'une ou d'un jeune de sa communauté. L'équipe du CEPN est actuellement en étroite communication avec le cabinet de la ministre pour orchestrer cet événement historique mémorable.

PROJET DE LOI NO 96

Le 14 avril dernier, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec a mis un terme à l'étude détaillée du projet de loi no 96 visant à réviser la *Charte de la langue française*, après avoir apporté plusieurs changements à la mouture originale, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement collégial.

Les amendements au chapitre VIII.1 de la *Charte* visent, entre autres, la francisation au collégial et le gel du nombre d'étudiants anglophones dans les cégeps et collèges publics subventionnés ainsi que dans les collèges privés non subventionnés de langue anglaise. Ils imposent à tout étudiant du collégial inscrit à un programme offert en anglais l'obligation de suivre trois cours de français supplémentaires en plus de plafonner le nombre d'étudiants à temps plein qui poursuivent leurs études dans un cégep ou un collège de langue anglaise.

Ces changements aux politiques linguistiques en enseignement supérieur pourraient compromettre sérieusement la mission et les effectifs de l'Institution Kiuna, seul établissement postsecondaire des Premières Nations au Québec, sans compter son autonomie et son agrément potentiels.

Rappelons que le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), M. Ghislain Picard, ainsi que le chef des Micmacs de Gesgapegiag et chef porteur du dossier de l'éducation, M. John Martin, avaient déposé lors des travaux de la Commission un énoncé de politique renfermant cinq propositions d'amendements et dix recommandations. Un document à la rédaction duquel le CEPN avait travaillé en étroite collaboration avec l'APNQL.

Le ministre responsable de la Langue française et du projet de loi no 96, M. Simon Jolin-Barrette, a rejeté toutes les propositions de l'APNQL, y compris l'exemption des étudiants des Premières Nations des exigences linguistiques au collégial. Selon le Journal des débats de la Commission du 16 mars 2022, le ministre a déclaré qu'une telle dérogation finirait par « exclure […] l'ensemble des nations autochtones de […] la société québécoise », avant d'ajouter : « […] je pense qu'au contraire on doit miser sur la langue française. […] [I]l faut les faire participer à la société québécoise ».

Le ministre Jolin-Barrette a récemment réitéré son désaccord à l'égard des propositions de l'APNQL dans une lettre adressée au chef régional et lors d'une rencontre virtuelle avec ce dernier et deux représentants de l'assemblée des chefs de l'APNQL.

Une dernière proposition d'amendement, portant sur une exemption de la Charte pour les professionnels qui exercent dans les communautés et qui résident au Québec, a été déposée lors des travaux de prise en considération du rapport de la Commission. L'amendement proposé, qui figurait au document de position de l'APNQL, a été rejeté par les députés membres du gouvernement provincial.

Le mardi 24 mai 2022, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi no 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*. Le projet de loi a été sanctionné, et est donc devenu loi, le 1er juin.

KITCISAKIK ET HYDRO-QUÉBEC LANCENT LE PROJET ANIMIKI ICKOTE

Le mardi 3 mai dernier, une conférence de presse s'est tenue à Val-d'Or afin de présenter le nouveau projet d'électrification de la communauté de Kitcisakik. La conférence a eu lieu en présence de M. Régis Penosway, chef de la Première Nation de Kitcisakik, de Mme Sophie Brochu, présidente-directrice générale d'Hydro-Québec, de M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, de M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Le projet vise l'alimentation de la communauté en électricité d'ici 2025. En plus d'être indispensable pour l'essor de la communauté et de répondre à un besoin essentiel, l'accès à un réseau électrique favorisera le déploiement des services offerts aux élèves de la communauté et ainsi, à la mission du CEPN.

DÉPART DE BARBARA GRAVEL DU CEPN

Le CEPN désire vous informer que madame Barbara Gravel a quitté ses fonctions de directrice des services de gouvernance des données le 13 avril dernier.

Après 18 années de services au sein du CEPN à soutenir nos écoles et communautés membres, Barbara a décidé de relever de nouveaux défis professionnels. Nous tenons à saluer son dévouement à la cause du CEPN, ses contributions sont nombreuses, certes, mais soulignons surtout son apport ces dernières années aux négociations sur l'entente régionale en éducation. Le CEPN lui souhaite le plus grand des succès dans ses nouvelles fonctions.

LA TABLE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE - ARRÊT DU DÉBOULAGE

La Table sur la réussite éducative des élèves des Premières Nations et Inuit a tenu une rencontre extraordinaire le 7 avril dernier afin de se pencher sur des dossiers de haute importance pour le parcours scolaire des élèves, tels que le projet de loi n° 96 et les politiques réglementaires du ministère de l'Éducation du Québec.

En ce qui concerne ce dernier dossier, le ministère de l'Éducation a émis des sanctions (Info-Sanctions 21-22-12 et 21-22-13), par l'intermédiaire de la Direction de la sanction des études, qui mettent fin à la reconnaissance de cours de niveau inférieur à la suite de la réussite de cours de niveau supérieur (p. ex., l'obtention des unités du cours de français, langue première ou seconde, de la 4e secondaire à la réussite du cours de 5e secondaire). Depuis plusieurs années, on appliquait cette politique, communément appelée « déboulage », dans des situations particulières, notamment dans des écoles ayant de petites cohortes et un nombre restreint d'enseignants.

Le CEPN travaille de concert depuis des mois avec ses partenaires du domaine de l'éducation afin de faire renverser cette directive réglementaire qui touche un nombre restreint d'élèves, crée des obstacles inutiles à la réussite scolaire de nos étudiants, risquant ainsi de causer un décrochage scolaire précoce et de renforcer l'isolement social et la marginalisation de nos jeunes.

Pour toutes ces raisons, le CEPN a prévu des rencontres avec la sous-ministre adjointe au réseau éducatif anglophone, aux relations interculturelles et aux Autochtones, Mme Marie-Josée Blais, et avec le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge. Les rencontres ont pour objectif d'insérer le *déboulage* dans le renouvellement d'un moratoire récemment annoncé par la sous-ministre adjointe Blais sur la reconnaissance des niveaux pour les élèves inscrits à la formation professionnelle ou à la formation des adultes. Le CEPN propose également la création d'un groupe de travail, issu de la Table sur la réussite éducative des élèves des Premières Nations et Inuit, chargé d'étudier le dossier et de trouver des solutions pérennes et équitables sur le *déboulage* et la reconnaissance des niveaux, des unités et des diplômes des écoles des communautés membres du CEPN.